



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CEA

Question écrite n° 44224

Texte de la question

M. François Rochebloine expose à M. le Premier ministre qu'en sa qualité de président du groupe d'amitié France-Arménie de l'Assemblée nationale, il a reçu et accompagné une délégation de députés arméniens qu'il a invitée à rendre visite aux installations du Commissariat à l'énergie atomique de Grenoble, le 9 juin 2004. L'administrateur général du CEA, dûment informé du caractère de cette visite, lui a fait savoir verbalement qu'il ne l'autorisait pas à accéder à l'intérieur de ces installations, en application de sa directive générale proscrivant les visites de parlementaires français pour éviter une rupture d'égalité de traitement entre formations politiques au cours de la campagne pour les élections européennes. Cette attitude a suscité une certaine surprise de la part de la délégation arménienne qui n'en a pas compris la justification. Il lui demande sur quel fondement juridique l'administrateur général a pu asseoir sa décision, étant précisé que la visite en cause n'était entourée d'aucune publicité, qu'il n'était pas lui-même candidat aux élections européennes et qu'il a pu d'ailleurs, sans être autrement inquiété, attendre le retour des députés arméniens dans les locaux d'accueil, ouverts au public, du CEA. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'industrie.

Texte de la réponse

La décision de refus d'accès prise par l'administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) est justifiée par celui-ci par la période de réserve, définie par le Gouvernement, précédant un scrutin, en l'espèce les élections européennes. Le principe de neutralité s'est toujours appliqué à lui et, de ce fait, dans ces périodes, aucune personnalité politique ni aucun titulaire de mandat électif ne peut être privilégié. Cependant, la campagne électorale ne saurait à elle seule faire obstacle aux droits du Parlement et à la courtoisie à l'égard des délégations étrangères. Des instructions seront données dans ce sens au CEA et la programmation d'une autre visite des installations du CEA à Grenoble pourra être envisagée.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44224

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 mars 2005

Question publiée le : 20 juillet 2004, page 5416

Réponse publiée le : 15 mars 2005, page 2765